

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 Novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 présents : 12 votants : 13

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Laurent CHALAVON, Sébastien ECHEVIN, Wilfried JAILLET, Bernard PORCHER, Gilles SARROTTE, Isabelle SAVIOT, Marie-Pierre VALENTIN, Murielle VALLON, Xavier MARTINON, Georges SORREL, Lionel BILLARD,.

Excusés : Julie ALGOUD, Valeria CROUZET,

Absents : Jeannine GIRES, Jill MARTIN, Catherine NOIN, Christelle MONTHULE.

Secrétaire : Murielle VALLON

OBJET : ANNULATION DE L'ARRET DES ETUDES DE LA REVISION DU PLU DU 4 MARS 2024

L'arrêt des études de la révision du PLU a été voté le 4 mars 2024. Au cours de l'enquête publique qui s'en est suivie au mois de juillet, certaines personnes publiques associées à savoir la Chambre d'agriculture, la Direction Départementale des Territoires et le service habitat de l'agglomération de Valence Romans, ont émis des avis négatifs sur plusieurs points :

- La zone artisanale prévue sur le secteur des Boudras.
- Le nombre de logements sur la durée du PLU (2022, 2034)
- La consommation de foncier agricole, naturel ou forestier

Ces éléments étant constitutifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) débattu le 21 avril 2022, ils pourraient générer des recours lors des demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre du nouveau PLU.

Aussi, afin d'éviter tout risque, la commission urbanisme propose d'annuler l'arrêt du PLU du 4 mars 2024 et de procéder à un débat du nouveau PADD.

Les Conseillers municipaux sont appelés à voter favorablement pour la suppression de l'arrêt du PLU du 4 mars 2024 et à demander au Maire d'informer la population par voie d'affichage et d'articles dans la presse.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De supprimer l'arrêt du "PLU du 4 mars 2024
- De demander au Maire de procéder à l'information de la population par voie d'affichage et d'article dans la presse.

AINSI FAIT ET DELIBERE A UPIE, les jours, mois et ans susdits par les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME.

**Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI**

